

Création et/ou rénovation d'hébergements touristiques

Demande de subvention

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Référence : HT -

Informations sur le propriétaire de l'hébergement touristique

NOM - Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Mail :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse des travaux

Adresse complète :

.....

Type de travaux

- | | |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Création de meublé de tourisme | <input type="checkbox"/> Rénovation de chambre d'hôtes |
| <input type="checkbox"/> Création de chambre d'hôtes | <input type="checkbox"/> Création ou rénovation d'un hébergement structurant (hôtel, hébergement de groupe, camping, parc résidentiel de loisirs...) |
| <input type="checkbox"/> Rénovation de meublé de tourisme | |

Descriptif détaillé des travaux envisagés

Montant des travaux

Montant HT :

TVA:

Montant TTC :

Pièces à fournir

- Lettre de demande de subvention du dirigeant (attestation pré-remplie)
- Relevé cadastral
- Plan de situation
- Attestation notariale ou attestation de propriété
- Devis des travaux établis par des professionnels ou par des fournisseurs**
- Relevé d'identité bancaire
- Attestation sur l'honneur de non-commencement des travaux
- Justificatifs de l'immatriculation du porteur de projet (Centre de formalité et entreprises, registres des métiers ou du commerce et des sociétés, etc..).

Les pièces sont à joindre obligatoirement avec le présent dossier.
Seul un dossier complet fera l'objet d'une instruction.

Cadre réservé à l'administration

Montant éligible €

Montant réservé de la subvention €

Les projets concernés

- ✓ Construction en vue de l'agrandissement ou de la création d'un hébergement touristique,
- ✓ Création de nouvelles chambres à partir de surfaces non exploitées,
- ✓ Réhabilitation / rénovation d'un établissement en vue de monter en gamme, de maintenir ou reprendre l'activité touristique,
- ✓ Réhabilitation d'un bâtiment dans le but de créer un hébergement touristique,
- ✓ Création ou réhabilitation d'habitation légères de loisir (HLL) ou hébergements insolites.

Sont exclus les projets suivants :

- ✓ Le mobilier, les travaux d'entretien et la décoration,
- ✓ Les mises aux normes qui ne s'inscrivent pas dans un véritable projet de développement de l'activité.

Hébergements structurants		
Subvention	Création	Réhabilitation / rénovation
10% du montant des travaux HT, plafonné à 48 000 € Minimum des investissements : 10 000 €	4800 €	
Minimum des investissements : 5 000 €		500 €
Chambres d'hôtes		
Subvention	Création	Réhabilitation / rénovation
10% du montant, plafonné à 12 000 € Limité à 4 chambres Minimum des investissements : 5 000 €	1200 € / chambre	
Minimum des investissements : 5 000 €		500 €
Meublés de tourisme		
Subvention	Création	Réhabilitation / rénovation
10% du montant des travaux HT, plafonné à 48 000 € Minimum des investissements : 10 000 €	4800 €	
Minimum des investissements : 5 000 €		500 €

Procédure de demande de subvention

- ✓ Toute demande doit faire l'objet d'une lettre d'intention adressée au Président de la CCPV. Cette lettre présente : l'entreprise, son projet, le montant du projet d'investissement immobilier.
Le demandeur devra remplir le dossier de demande d'aides et fournir les justificatifs demandés afin que les services instructeurs puissent examiner la légitimité de la demande.
- ✓ L'Office de tourisme procède à une visite des locaux avant et après travaux.
- ✓ Le projet déposé devra être en conformité avec l'ensemble des réglementations en vigueur et avoir reçu toutes les autorisations nécessaires (permis de construire, autorisation d'assainissement autonome etc...)
- ✓ Le commencement des travaux pourra être effectué à compter de la date réception (A/R) du dossier de demande de subvention. **ATTENTION : Cet A/R ne vaut pas attribution de la subvention.**
- ✓ La durée entre deux demandes de subvention, pour le même hébergement (dont campings avec offre multiple), devra être de 4 ans minimum.

Conditions d'éligibilité

- ✓ L'activité de l'entreprise demandeuse doit se situer sur le territoire de la CCPV,
- ✓ Les porteurs de projets doivent être immatriculés soit :
 - Au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés de la Chambre du Commerce et d'Industrie ;
 - Au Centre de Formalités et d'Entreprises (CFE) de la Chambre d'Agriculture pour les loueurs professionnels ;
 - Au CFE du Centre des Impôts pour les non-professionnels.
- ✓ Le siège social de l'entreprise doit se situer sur le territoire de la collectivité,
- ✓ Les SCI sont éligibles,
- ✓ Les porteurs de projets publics et associatifs sont éligibles,
- ✓ Les travaux réalisés ne doivent pas dépasser plus de 10% d'auto-construction,
- ✓ Versement de(s) subvention(s) à réception des factures acquittées.

Nous nous engageons à :

- A commencer les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date de réception de l'attribution de la subvention. Passé ce délai, la subvention sera annulée.
- A faire figurer le logo de la CCPV sur tout document de communication relatif au projet subventionné et de l'apposer sur le lieu du projet.
- A autoriser les financeurs à communiquer sur son établissement.
- A louer pendant 10 ans ; En cas de non-respect la subvention sera remboursée au prorata temporis.
- A collecter la taxe de séjour auprès des usagers et à la reverser à la CCPV.

Fait à Le

Signature (mention manuscrite « *lu et approuvé* »)

ATTESTATION

Je, soussigné(e),....., sollicite, dans le cadre de l'Aide à L'investissement à destination des porteurs de projets touristiques de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel, une subvention concernant l'investissement détaillé dans le dossier ci-joint.

J'atteste, à ce jour :

- Ne pas avoir réalisé cet investissement,
- Que les renseignements fournis dans ce dossier de demande de subventions sont exacts,
- Ne pas avoir perçu de subventions de la CCPV au cours des quatre dernières années.

Je m'engage à :

- Mentionner l'existence de l'aide de la CCPV et son montant dans les documents d'information, les outils de communication ou les panneaux de chantier.
- Maintenir mon activité durant dix ans sur le territoire de la CCPV. En cas de non-respect de cet engagement, je m'engage à rembourser l'aide à la CCPV au prorata temporis.

Enfin, je reconnais que le dépôt de la demande de subvention ne constitue en aucun cas un accord de subvention.

Nom du dirigeant

(Date, signature et tampon de j'entreprise)